



AQMFEP

Association québécoise des milieux
familiaux éducatifs privés

Rapport d'activités 2019-2020



Rapport d'activités de l'Association québécoise des milieux familiaux éducatifs
privés pour l'exercice de l'année 2019-2020. 592, 99e Avenue, Montréal (Québec)
H1A 2C3

Téléphone : 438-377-1956

Courriel : aqmfep@gmail.com

Site web : <https://aqmfep.wixsite.com/website/>

Suivez-nous sur Facebook également

Mot de la présidente

Membre du conseil d'administration

Sophy Forget Bélec

Marie Pier Ricard

Josianne Chouinard

Chantale Tremblay

Nathalie Pineault

La dernière année fut parsemée de surprise et de rebondissements. Bien que sans précédent, la situation a permis à l'Association de prendre de l'expansion et de démontrer sa crédibilité.



C'est dans la plus grande des humilités que les membres du conseil d'administration ont travaillé. C'est toujours dans le but d'aider les femmes offrant des services de garde en milieu familial que nous nous sommes unis dans ces moments incertains.

C'est le bon moment, je crois, pour mentionner que toutes, ont travaillé très fort en faisant front commun sur un seul objectif : Offrir de la qualité et de la sécurité.

C'est donc dans la même ambiance que nous entamerons l'année 2020-2021. Les objectifs seront bien évidemment similaires à ceux de l'année dernière. Par contre, nous avons désormais la conviction que les services de garde en milieux familiaux non subventionnés méritent une association à la hauteur de leurs qualités.

Pour terminer, je vous souhaite une belle année tissée serrée. Une année remplie de bonheur et de sourire des minis qui chaque matin, nous rappellent ce pour quoi nous nous battons.

Vous êtes en droit d'exister.

Sophy Forget Bélec

Présidente

L'Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés

L'AQMFEP est une association professionnelle reconnaissant le libre choix des éducatrices en milieu familial non subventionnées. La seule ayant cette mission au Québec. Les femmes exerçant le métier sont des travailleuses autonomes et nous sommes, comme organisme, le défenseur de ce statut professionnel. Nous sommes à la défense de la liberté de choix



Nombre de membres

(10 août 2020)

807

Les femmes offrant des services de garde non reconnus membre de l'AQMFEP sont conformes en tout point à l'article 6.1 et 6.2 de la LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE. Elles ont fait le choix de le faire sans la subordination d'un bureau coordonnateur. Nous avons également des membres offrant des services de garde reconnus, non subventionnés.

Dans tous les cas, elles s'assurent d'offrir des services de garde de qualité et sécuritaires, tout en collaborant avec les parents utilisateurs du milieu où sont fournis les services. Elles possèdent la gestion autonome de leur milieu et elles travaillent de façon contractuelle. L'AQMFEP a le mandat de différencier la garde non reconnue par le ministère de la Famille, de celle de la garde dite illégale. Nous avons également la mission d'informer les parents de leurs droits et obligations face au service de garde. Ceux-ci doivent être en mesure

d'être les premiers agents responsables de la sécurité de leur enfant, et ce, quel que soit le type de milieu de garde qu'ils auront choisi.

Les parents possèdent l'autorité parentale et ils doivent être en mesure de l'exercer pleinement de façon consciente et consentante.

L'AQMFEP a été créée dans le but de faire entendre ces femmes, à l'Assemblée nationale, qui ont choisi de façon individuelle, d'offrir ce qu'elles ont de plus beau, leur amour et passion des tout-petits.

[Membre éducatif](#)

Les femmes offrant des services de garde non reconnus, sont-ce que le ministère de la Famille appelle des *Personnes non reconnues*. Ce qui veut dire que la qualité éducative et le volet sécurité ne sont pas vérifiés par le ministère par un bureau coordonnateur. Ces éducatrices offrent des services, entièrement vérifiés par les parents. Ceux-ci sont informés par un avis signé qui mentionne qu'elles offrent des services non vérifiés par l'État. Elles leur remettent tous les documents administratifs exigés par le ministère de la Famille, le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et l'Alimentation ainsi que le ministère de la Sécurité publique. Les ministères concernés peuvent, en tout temps, se déplacer à des fins de vérification dans leur milieu. La gouvernance administrative de leur milieu est moindre que le réseau dit régi.

[Responsable en service de garde non subventionné](#)

Les femmes offrant des services de garde reconnus non subventionnés sont des éducatrices reconnues par le ministère de la Famille par le biais d'un bureau coordonnateur. Celles-ci ont toutes les obligations des lois et règlements des services de garde éducatifs à l'enfance. Elles n'ont aucun lien avec la réglementation sur la contribution réduite (Chapitre S-4.1.1, r.1). Elles ne possèdent aucune convention collective et non pas d'obligation à la représentation. (L'AQMFEP est la seule association actuelle, ayant comme mandat la défense de ces éducatrices.) Elles sont sous la subordination d'un bureau coordonnateur et se soumettent à toutes les visites de

conformité de celui-ci ainsi qu'à toutes les demandes éducatives du ministère de la Famille.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration que l'AQMFEP est composé de 5 membres éducatifs et de 2 membres éducatifs reconnus.

Bien que l'Association prenne beaucoup de temps pour chacun d'entre eux, cette fonction est entièrement bénévole.

Chaque membre du conseil à ses tâches à effectuer tous au long de son mandat. (Adhésions, trésorerie, secrétariat, représentation, etc.)

Comité

Présentement, l'AQMFEP compte 2 grands comités. Soit le comité de conformité et le comité partenaire.



Les deux comités sont chapeautés par un membre du conseil d'administration.

Ceux-ci doivent faire un bilan au conseil lors des rencontres régulières. Notre présidente peut également siéger d'office sur chacun d'eux.

(Crédit photo : Ketsia Lefebvre Monette, membre éducatif)

Comité de conformité

Le comité partenaire a été créé dans le but de s'assurer de la conformité et légalité de tous les membres de l'AQMFEP. Il est primordial pour nous que lorsque le ministère de la Famille visite les milieux des membres de l'Association, ceux soit propres, sécuritaires et légaux.

Comité partenaire

Le comité partenaire a pour but de s'associer avec des entreprises du Québec ayant à cœur la petite enfance. Que ce soit par l'entremise d'un produit, une formation ou un logiciel de qualité ayant pour but d'améliorer le quotidien de nos éducatrices, nous sommes fières de ces alliés de taille. Un remerciement spécial à Cloutier Couture Pointeaux-Trembles, Sylvie Cloutier et André Guillemette, pour la création de masques. Ceux-ci ont priorisé les éducatrices non reconnues lors de la réouverture des services de garde.

Voici nos partenaires :



LogiCentre



ÉDUC SANTÉ



Rapport d'activités 2019-2020



L'AQMFEP a pris de l'expansion assez considérable cette année. Elle est devenue la référence en service de garde non reconnu.

En mai, une Assemblée extraordinaire a permis d'intégrer les éducatrices reconnues non subventionnées en tant que membre éducatif reconnu.

Pour nous, le respect de la liberté de choix est la base de nos relations, et ce dans toutes les sphères. L'autorité parentale est un droit légal et il est primordial de le faire connaître.

Afin de sensibiliser les parents, nous avons créé le document suivant :

Guide parent : Milieu de garde légal ou illégal

https://86215f9e-8f4a-44fc-a178-7b911523fd4f.filesusr.com/ugd/69977c_3c7bacba1ff44cd99fd4deaf8e954fa7.pdf

Ce guide a comme mission d'informer de façon concrète les parents québécois aux services de garde non reconnus ;

- Exigences du ministère de la Famille
- Exigences de l'Office de la protection du consommateur
- Exigences du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Exigences de la Sécurité publique



(Crédit photo : Marylène Lanois, Membre éducatif)

Il est primordial que les parents du Québec connaissent leurs droits et obligations.

Afin de permettre à ceux-ci de faire des choix de manière éclairés pour l'avenir de leurs tout-petits.

Ils doivent obtenir les outils pour le faire et l'AQMFEP a pris la décision d'avoir ce mandat. Les parents utilisateurs des services de garde non reconnus ne sont pas des parents n'ayant pas à cœur le développement de leurs enfants ou encore des parents insouciant de la sécurité des lieux choisis.

Il faut sensibiliser les parents afin qu'ils sachent reconnaître ce qui est suspicieux. On doit leur donner les moyens pour le faire.

Le ministère de la Famille doit accepter que la garde non reconnue existe et que celle-ci à raison d'être dans l'écosystème du réseau éducatif à l'enfance.

Les éducatrices doivent conserver le choix.

Le choix de service qu'elles désirent offrir en tant que travailleuses autonomes. Elles doivent être en mesure d'offrir de la qualité et de la sécurité. L'AQMFEP ne s'opposera jamais à ces critères. Nos tout petits sont les super héros de demain. Ils seront, un jour, nos ministres.

Par contre, la pandémie du printemps nous a bien démontré que l'administratif ne sauve pas des vies.

(Crédit photo : Katherine Anamyl Auger, membre éducatif)



Mon enfant, mon milieu de garde

Le 7 mars 2020 avait lieu une manifestation devant l'Assemblée nationale du Québec. Cet événement fut coordonné par des membres du conseil d'administration et de parents utilisateurs du réseau des services de garde éducatif à l'enfance.



Le but du rassemblement était de revendiquer l'autorité parentale des parents et le droit d'exister de tous les milieux de garde actuels.

Des dizaines de parents se sont déplacés. Des témoignages criant de désespoirs ont été entendus. Des parents sans service de garde. Des parents qui ont perdu leur emploi. Ce sont eux les plus grands perdants de la loi 143. Les fermetures massives, ce n'est pas le ministère qui en vit les conséquences, mais bien les parents et leurs tout-petits.



Bien évidemment, lorsque l'on pense à la loi 143, nul ne peut ignorer la cause des fermetures ; le nonremplacement.

Les parents doivent connaître les raisons de la pénurie actuelle dans le réseau.

Il est primordial qu'ils soient concernés lorsqu'il est question de régir des services auxquels ils tiennent.

Afin de concilier la famille-travail, il faut qu'il soit en mesure d'avoir les outils offerts. En légiférant sans cesse le milieu familial, les femmes préfèrent ne plus faire le métier que de se soumettre à tous l'administratif.

Le droit au remplacement est un droit de travailleur autonome sans subordination (Article 2098 et 2099 du Code civil du Québec)

Nous travaillons toujours à faire reconnaître ce droit, de façon légale.

Faire reconnaître l'importance du milieu familial

Le milieu familial possède ce qu'aucune installation ne possèdera ; la chaleur familiale.

Le groupe est généralement composé d'enfants du multiâge.

L'éducatrice est la personne choisie par les parents. Peut importe le modèle du milieu familial que le parent choisira, celui-ci aura tout d'abord choisi l'éducatrice, ce quelle offre et les lieux.



Cette perle offrira de la chaleur, de l'amour et de la sécurité, tout en répondant aux besoins des enfants qu'elle recevra chaque matin.

Pour l'AQMFEP, il est primordial de faire reconnaître nos éducatrices par les parents. C'est ceux-ci qui apprécient le service rendu à leur tout petit.

(Crédit photo : Sophie Roy)



2020 : Conjuguer COVID-19 et jeux

Bien évidemment, lorsque l'on parle de 2020, nous devons parler de pandémie.

Nos éducatrices ont affronté de façon professionnelle la fermeture des services de garde. Elles ont démontré que même hors réseau, lorsqu'il est question de santé et sécurité, elles collaborent avec le ministre de la Famille et son ministère. Elles ont gagné la bataille. Bien que difficiles financièrement, émotionnellement et psychologiquement, elles ont été à la hauteur.

Plusieurs ont malheureusement dû rendre les armes. N'ayant pas la force ou la capacité de continuer, elles ont pris la décision déchirante de fermer.

Ces femmes sont une partie de l'âme de l'association et pour nous, il est primordial de profiter de ce rapport, pour les remercier pour les milliards de sourires qu'elles ont créés !

MERCI !

Conclusion

En conclusion, nous désirons vous remercier pour votre confiance. Nous savons que le travail d'éducatrice en milieu familial exige une solitude peu commune. Par

contre, de vous savoir unies entre vous, c'est la plus belle des reconnaissances possibles ! Un immense merci de faire partie de la raison d'exister de l'Association.

Un merci particulier à Nathalie Pineault, qui se donne corps et âme depuis maintenant près de 2 ans comme trésorière et membre fondatrice. Bonne chance dans tes nouveaux projets. Tu nous manqueras !

2020-2021 Sera toute une année et c'est ensemble qu'on la surmontera !



(Crédit photo : Isabelle Quirion, Membre éducatif)

L'Équipe de l'AQMFEP

